

de Lamartinière. Là, le major Martin sera chez lui, et rien de mieux que d'apprendre à vénérer le fondateur d'une institution à ceux qui en jouissent. Mais sa statue sur une place publique, c'est tout autre chose. Cet honneur ne doit être accordé qu'aux hommes qui se sont illustrés par d'éminents services rendus au pays, ou par des œuvres de génie, leur statue alors est un utile enseignement pour tous, un stimulant de chaque jour pour les générations à venir.

Or, quel enseignement public apporterait parmi nous la statue du général Martin (1). A l'heure de la mort, voulant expier peut-être les erreurs de sa vie, il lègue à sa patrie plusieurs millions et jette les bases d'un établissement pour l'instruction de la classe ouvrière. Certes, cette dernière pensée est belle en elle-même, mais devons-nous les honneurs de la place publique à tous ceux qui n'ont pour titre qu'un noble emploi de leur fortune à leur dernière heure? Ne serait-ce point là un précédent fâcheux, une prime donnée aux plus riches testaments faits en faveur de la cité?

— Le modèle de la statue de Jean Kléberger sera dans peu de jour coloré en bronze et placé sur le rocher qui doit recevoir plus tard la statue définitive. La commission nommée pour juger l'œuvre de M. Lepind a, dit-on, demandé ces deux conditions avant d'exprimer son sentiment. La Commission nous semble en cette circonstance se retrancher derrière l'opinion publique et la presse, ces deux grandes voix qui ne manqueront pas de se faire entendre et de dire tout haut leur opinion, si MM. de la Commission n'ont osé dire la leur que tout bas. Toute complaisance serait ici coupable; les hommes passent, les statues restent, et avec elles le dédain ou l'admiration, selon qu'elles font naître l'un ou l'autre.

(1) Nous renvoyons, pour de plus amples détails, à l'article que nous avons publié sur le major-général Martin, dans le tome XIV de cette *Revue*, pag. 250.